PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023 A 20H00.

<u>Présents</u>: BARTHOLIN Patricia, FARGE Christiane, FARJON Sophie, CREPIAT Catie, GIROUD Pierre, VELUIRE Pascal, PRENAT Agnès, SURGET Eric, SEIGNOVERT Mickaël, GARDE Cyril, DUCREUX Stéphanie, BRECHARD Lionel, BURTIN Aurélie.

<u>Absent excusé ayant donné pouvoir</u> : NIGOND Rémi ayant donné pouvoir à GIROUD Pierre et FREYDIER Ludovic ayant donné pouvoir à VELUIRE Pascal.

Absent excusé : GARDE Cyril.

Secrétaire de séance : DUCREUX Stéphanie.

Le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Mme. DUCREUX Stéphanie, comme secrétaire de séance.

1- Nouvel avenant au contrat de délégation par affermage du service d'eau potable

La Collectivité a conclu le 12 décembre 2011 avec Lyonnaise des Eaux France un contrat pour la délégation du service public de l'eau potable.

Le contrat, selon ses termes, doit s'achever le 31 décembre 2023.

La Commune souhaite le prolonger jusqu'au 31 décembre 2024, soit pour une durée de 1 an, afin de disposer du temps suffisant à préparer son intégration au sein du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- •Approuve ce nouvel avenant au contrat de délégation par affermage du Service d'eau potable
- •Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à cette prorogation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

2- Décision modificative n°3: Rectification du budget primitif de la Commune

Le Maire informe au Conseil Municipal qu'une erreur dans la composition du budget 2023 de la Commune a été notifiée par la Trésorerie, il est donc nécessaire de le rectifier afin d'équilibrer le budget.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	
D 681 : Dépenses dotation prévision dépréciations Fonct	39 978.69 €		
TOTAL D 681 : Dépenses imprévues Fonct	39 978.69 €		
D 042 : Opération d'ordre de section à section		39 978.69 €	
TOTAL D 042 : Opération d'ordre de section à section		39 978.69 €	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	
D 041 : Opération d'ordre de section à section	987 900.71 €		
D 041 : Opération d'ordre de section à section	987 900.71 €		
D 2315 : Installation, matériels, outils technique		987.900.71 €	
D 2315 : Installation, matériels, outils technique		987 900.71 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

2bis- <u>Décision modificative n°1 : Budget eau</u>

Le Maire informe au Conseil Municipal qu'une erreur dans la composition du budget « eau » 2023 a été notifiée par la Trésorerie, il est donc nécessaire de le rectifier afin d'équilibrer le budget.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	
D 61523 : Voies et Réseaux	130 000 €		
D 61523 : Voies et Réseaux	130 000 €		
D 2315 : Installation, matériels, outils technique		130 000 €	
D 2315 : Installation, matériels, outils technique		130 000 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

3- Renouvellement réseau d'eau potable et branchements – Quartier Le Briel

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) conseille les collectivités à renouveler les canalisations posées avant 1980.

Ainsi, il est proposé de renouveler la conduite d'eau potable situé dans le quartier du Briel, allant de l'arrivée sur la commune par Pouilly-les-Feurs au haut du chemin du Soleil Levant.

Un devis est présenté par l'entreprise SUEZ Eau France pour le remplacement du tuyau PVC de la conduite par un tuyau en fonte. Le diamètre de ce tuyau passerait ainsi de 90mm à 100mm.

Le montant du devis s'élève à 97 566.00 € HT.

Madame Patricia BARTHOLIN, conseillère, souhaite savoir la date de début des travaux. Monsieur le Maire répond que cela devrait commencer au cours du mois de novembre. Madame Aurélie BURTIN, conseillère, demande s'il est prévu d'informer les riverains au préalable. Un courrier sera donc fait en ce sens. Monsieur SEIGNOVERT, conseiller, ajoute qu'il faudrait peut-être également informer 2 habitants de la commune de Pouilly-les-Feurs qui sont situés en limite de commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le montant des travaux
- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces s'y reportant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

4- Mise en place d'une caution ménage pour les locations de salle

Monsieur Le Maire, explique que ces derniers mois, plusieurs locataires de salle des fêtes n'ont pas (ou mal) réalisé le ménage suite à leur location et cela malgré la notification des agents communaux lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose de mettre en place une caution ménage supplémentaire pour pallier à ces désagréments.

Monsieur Le Maire, ajoute que ces manquements par rapport au ménage peuvent aussi avoir de lourdes conséquences puisque la même cuisine est utilisée aussi bien pour la location de salle que pour la restauration scolaire. Il indique également qu'il faudrait peutêtre aussi remettre à jour les règlements de location de salle par la même occasion.

Madame Catie CREPIAT, 4ème adjointe demande pourquoi et comment expliquer l'interdiction de l'utilisation simultanée des 2 salles. Une demande d'information sera faite auprès de la Sous-Préfecture et du SDIS.

Des débats ont lieu également sur le prix de la caution de salle, il en ressort qu'une commission va être constituée pour travailler sur tous ces éléments et une nouvelle proposition sera faite au Conseil Municipal.

Ce point est donc ajourné pour le moment.

5- <u>Enfouissement réseau SIEL- Chemin des rencontres – RD58 et début du</u> chemin de l'avenir

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation RD58/Chemin des rencontres

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation
	Travaux		commune
Câblage Optique RD58 Chemin des Rencontres	8 000 €	0.0 %	0 €
Câblage FT RD58 Chemin des Rencontres	2 500 €	100.0 %	2 500 €
Eclairage public chemin des rencontres	12 745 €	45.0 %	5 735 €
dissimulation RD58/chemin des rencontres	104 000 €	40.0 %	41 600 €
GC télécommunication RD58/Chemin des rencontres	14 300 €	75.0 %	10 725 €
traitement et recyclage des supports RD58/chemin des rencontres 0 €		0 €0.0	%
TOTAL	141 545.08 €		60 560.29 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- -Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation RD58/Chemin des rencontres" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- -Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années (de 1 à 15 années)
- -Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Une étude réalisée par le STD Plaine du Forez sur 3 hypothèses d'aménagement de la RD58 est projetée mais cela sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Questions diverses:

- Le schéma directeur d'assainissement : intervention des agents du cabinet Réalité sur la commune
- Fuites d'eau récurrentes sur le toit de la salle des fêtes (Groupama)
- Signature du devis d'XtremeCom pour le bulletin municipal 2023,

La séance du jour est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance, Stéphanie DUCREUX, **Le Maire,** Pierre GIROUD

SERCIAL SERVICE SERVIC